

Lyon : la peine de l'incendiaire de la route de Vienne alourdie en appel en Tunisie

Par **Antoine Sillières**

Publié il y a 1 heure,

Mis à jour à l'instant

L'homme qui avait allumé le brasier ayant entraîné la mort de Clara M., enceinte de 8 mois, et sa fille de 5 ans, le 9 février 2019, dans la boulangerie située au rez-de-chaussée de l'immeuble où vivait la famille, a vu sa culpabilité confirmée, une troisième fois.

Le Figaro Lyon

Le plan avait si mal tourné qu'il avait oublié ses clés sur les lieux du drame. Adel B. a vu sa culpabilité dans l'incendie mortel de la boulangerie ZZ du 125 route de Vienne confirmée en appel par la justice tunisienne ce 8 janvier, selon une information du *Progrès* confirmée au *Figaro*. Sa peine a été portée de 15 à 20 ans de réclusion criminelle, à hauteur du quantum prononcé de ce côté de la Méditerranée l'an dernier par la cour d'assises du Rhône.

Au terme d'un procès qui avait vu le père de famille et les proches déchirés à la barre par l'horreur des faits, les deux associés à la tête de la boulangerie avaient été condamnés à 17 et 19 ans de réclusion criminelle pour ce funeste projet d'escroquerie à l'assurance. Les jurés lyonnais les avaient reconnus coupables d'avoir fomenté l'incendie de leur commerce alors en perte financière. Les deux hommes ont aussi fait appel de leur condamnation et le second procès est prévu pour la fin du mois de mars, à Bourg-en-Bresse, dans le département de l'Ain voisin.

«Ana était toute ma vie»

Adel B., qui a continué de contester les faits reprochés, tout comme les deux associés, poursuit donc son incarcération en Tunisie. Ressortissant tunisien, il ne sera pas extradé mais pourrait, en théorie, être convoqué à l'audience française d'appel. En défense des gérants, M^e Julien Charle et M^e Katia Gabriel avaient soutenu l'an dernier l'idée que l'incendiaire avait pu agir sans complicité. Les parties avaient dit regretter l'absence de celui qui avait été aperçu par des passants sévèrement brûlé aux bras dans les rues adjacentes ce soir de février 2019.

Le feu avait pris une ampleur démesurée provoquant un brasier violent qui avait gagné l'étage où Clara couchait sa fille Anna, 5 ans. Seul le père, avait survécu, en se jetant par la fenêtre tandis que sa compagne, enceinte de 8 mois et leur fille périssaient dans les flammes. «Anna était tout ma vie» avait-il hurlé dans la salle d'audience des 24 colonnes l'an passé, devant une

assistance saisie par l'horreur. Au cœur des débats, la porte de l'arrière-boutique laissée ouverte, et ayant permis à l'incendiaire d'entrer, avait convaincu les jurés de la culpabilité des associés comme commanditaires.

Concernant Adel B., les achats en pharmacie effectués cette nuit-là, la pommade anti-brûlure et le briquet retrouvé à son domicile mais surtout les traces ADN sur le trousseau de clés oublié sur place accrédaient en procédure les suspicions. Tout comme sa fuite à Djerba le lendemain via l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry où il avait été filmé avec ses brûlures. Il dispose de 10 jours, à compter du prononcé pour se pourvoir en cassation.

La rédaction vous conseille

- **Un entrepreneur lyonnais fait polémique avec une application pour «remplacer» les avocats**
- **«Maman ne va pas rentrer» : le récit des enfants de la postière de l'Ain tuée en 2008 lors du procès en appel**
- **Embourbé dans une affaire de pollution industrielle, le futur bâtonnier de Lyon renonce à ses fonctions**

Sujet

Incendie